COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 11
Réunion plénière du 24 novembre 2026

Lieu : siège du DFSM à YERVILLE

Membres présents :
Madame HANOUET Laetitia
Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.
Excusé :

RAPPEL AUX CLUBS
Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS
Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**

- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

§§§§§

RAPPEL REGLEMENTAIRE – DEUX DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS SENIORS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors rappelle aux clubs que, conformément à l'article 7 – calendriers des matchs des règlements des compétitions du DFSM :
« aucune modification du calendrier ne sera acceptée pour les 2 dernières rencontres concernant les championnats par matchs aller et retour ».

les dates et heures fixées au calendrier officiel sont impératives, sauf circonstances exceptionnelles agrées par la Commission compétente

En conséquence, les clubs sont invités à prendre leurs dispositions dès la publication des calendriers afin de respecter les dates et horaires prévus pour les deux dernières journées du championnat.

Cette disposition vise notamment à garantir l'équité sportive et à préserver la régularité des compétitions lors de la fin de championnat.
La Commission remercie l'ensemble des clubs de veiller au strict respect de cette disposition règlementaire.

§§§§§

RAPPEL A TOUS LES CLUBS

Si vous avez des problèmes de tablette avant une rencontre il est obligatoire pour vous de remplir une feuille papier avant le début du match.
N'oubliez pas de nous indiquer au verso de la feuille, le motif de la non utilisation de la FMI, cela vous évitera d'avoir une amende et aussi peut-être une sanction sportive.
Pour vous aider, prenez une photo de la composition des deux équipes que vous pourrez nous transmettre en cas de soucis.
Merci de votre compréhension.

§§§§§

INFORMATION CLUBS

COUPES DU DFSM

Veuillez noter que le 2éme tour des coupes Jean MERAULT, André CAILLOT et vétéran André STRAPPE aura lieu le 24 janvier 2027 et le 3éme tour aura lieu le 07 mars 2027.
L'annotation du PV N° 6 concernant la coupe Jean MERAULT est annulée.
Seule la coupe Robert BALLUET garde ses dates initiales.
Merci de votre compréhension.

§§§§§

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal n° 01 de la réunion restreinte du 20 juillet 2026 publié sur le site du DFSM le 21 juillet 2026.
- Du procès-verbal n° 02 de la réunion plénière du 02 septembre 2026 publié sur le site du DFSM le 03 septembre 2026.
- Du procès-verbal n° 03 de la réunion du 15 septembre 2026 publié sur le site du DFSM le 16 septembre 2026.
- Du procès-verbal n°04 de la réunion restreinte du 23 septembre 2026 publié sur le site du DFSM le 29 septembre 2026 et de son annexe publiée sur footclubs le 29 septembre 2026.
- Du procès-verbal n° 05 de la réunion restreinte du 30 septembre 2026 publié sur footclubs le 30 septembre 2026.
- Du procès-verbal n° 06 de la réunion plénière du 09 octobre 2026 publié sur le site du DFSM le 12 octobre 2026.
- Du procès-verbal n° 07 de la réunion restreinte du 16 octobre 2026 publié sur le site du DFSM le 19 octobre 2026.
- Du procès-verbal n° 08 de la réunion restreinte du 26 octobre 2026 publié sur le site du DFSM le 27 octobre 2026.
- Du procès-verbal n° 09 de la réunion restreinte du 30 octobre 2026 publié sur le site du DFSM le 02 novembre 2026 et de son annexe publiée sur footclubs le 02 novembre 2026.

En l'absence d'observations, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

RECTIFICATIF

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B
Match n°56365948 A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 2 / ISNEAUVILLE FC 2
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant de banc de touche
Une amende de 15 € est infligée à l'A HOULMOISE BONDEVILLE FC.
Il faut lire :
Une amende de 15€ est infligée à ISNEAUVILLE FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°56350267 FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1 / O. BELMESNIL 2

Forfait non déclaré du FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1

La Commission pare en délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier O. BELMESNIL 2sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR.

IL faut lire :

Forfait non déclaré de l'O. BELMESNIL 2

La Commission pare en délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) à l'O. BELMESNIL 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC STE MARGUERITYE SUR DUCLAIR 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'O. BELMESNIL.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n°56447716 OH TREFILERIE NEIGES 3 / US GODERVILLAISE 2 du 4 octobre 2026

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'OH TREFILERIE NEIGES 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US GODERVILLAISE sur le score de 3 buts à 0.

Il faut lire :

- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'OH TREFILERIE NEIGES 3 sur le score de 0 but à 5 pour en faire bénéficier l'US GODERVILLAISE sur le score de 5 buts 0.

DECISIONS

SENIORS VETERANS CRITERIUM DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n°56671334 FC BOOS 41 / ROUEN SAPINS FC 41 du 25 octobre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de l'Arbitrage lors de sa réunion du 27 octobre 2026 procès-verbal publié sur le site de DFSM le 29 octobre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) au FC BOOS 41 sur le score de 4 buts à 0 pour en faire bénéficier le ROUEN SAPINS FC 41 sur le score de 4 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC BOOS.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°56365941 AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 2 / CANTELEU FC 2 du 11 octobre 2026.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur le site du DFSM le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Le dossier reste en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n°56351943 US ST JACQUES SUR DARNETAL 1 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4 du 11 octobre 2026.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur le site du DFSM le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Le dossier reste en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°56359977 CANY FC 4 / AS PETIVILLE 1 du 18 octobre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur footclubs le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOTS CLUB 3 / AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 2 du 25 octobre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur footclubs le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°56550092 SC OCTEVILLE SUR MER 2 / SOLIDARITE S GOURNAY 1 du 25 octobre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur footclubs le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°56553192 AC ST ROMAIN DE COLBOSC 3 / FC EPREVILLE 1 du 06 septembre 2026
Match n°56553195 FC EPREVILLE 1 / RC PORT DU HAVRE 3 du 20 septembre 2026
Match n°56553201 HELLANDES FC 2 / FC EPREVILLE 1 du 04 octobre 2026
Match n°56553207 FC EPREVILLE 1 / HARFLEUR FC 1 du 11 octobre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 novembre 2026 procès- verbal n°4 publié sur footclubs le 13 novembre 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

*match n°56553201 HELLANDES FC 2 / FC EPREVILLE 1 du 04 octobre 2026
donne match perdu au FC EPREVILLE 1 par pénalité (0point) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier HELLANDES FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
*match n°56553207 1 FC EPREVILLE 1 / HARFLEUR FC 1 du 11 octobre 2026
donne match perdu au FC EPREVILLE 1 par pénalité (0point) sur le score de de 0 but à 3 pour en faire bénéficier HARFLEUR FC 1 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE E

Match n°56446876ST RIQUIER GASEG 41 / CANY FC 41 du 06 septembre 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale d'Appel lors de sa réunion du 27 octobre 2026 procès- verbal n°3 publié sur footclubs le 06 novembre 2026.
La Commission, après en avoir délibéré :

- Confirme match perdu par pénalité (0point) au ST RIQUIER GASEG 41

HOMOLOGATION DES COUPES

COUPE JEAN MERAULT du 11 novembre 2026

Match n°80411896 US LILLEBONNAISE 2 / LE HAVRE S'PORT FOOT 1

Rencontre arrêtée à la 14eme minute de jeu sur le score de 0 buts à 0. Le dossier transmis à la Commission Départementale des Arbitres est mis en instance d'homologation

Match n°80411902 FC LA VARENNE 1 / SAINT JULIEN FC KURDE PETIT QUEVILLY 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence arbitre assistant.
Une amende de 5€ est infligée au FC LA VARENNE.
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence arbitre assistant.
Une amende de 5€ est infligée au SAINT JULIEN FC KURDE PETIT QUEVILLY.

Match n°80411916 CAUX FC 2 / FC PETIT CAUX 1

Feuille de match FMI transmise hors délai. Une amende de 20€ est infligée au CAUX FC.
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence arbitre assistant.
Une amende de 5€ est infligée au CAUX FC.
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant de banc de touche.
Une amende de 15€ est infligée au FC PETIT CAUX. (même licence sur arbitre assistant et banc de touche)

COUPE André CAILLOT

RENCONTRES DU 11 novembre 2026

Match n°80412409 F. LA BOUCLE DE SEINE 2 / NEUVILLE AC 2

La rencontre est reportée le 13 décembre 2026.

COUPE Robert BALLUET

RENCONTRES DU 11 NOVEMBRE 2026

Match n°80415418 US YEBLERONNAISE 3 / AS MARE AU CLERC 1
Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de numéro de licence arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligé à l'US YEBLERONNAISE

Match n°80415420 US AUFFAY 3 / FC TÔTES 3
Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 20€ est infligée à l'US AUFFAY

Match n°80415423 ES ST OUEN DU BREUIL 1 / O. BELMESNIL 2
La rencontre est reportée au 29 novembre 2026

Match n°80415426 A. ROUENNAISE DE FOOT 1 / FCVM & FC VILLAGE 1
Feuille de match insuffisamment rédigée. Absence de numéro de licence arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligé à l'A. ROUENNAISE DE FOOT

Match n°80415430 US DES VALLEES 2 / ES AUMALOISE 2
Forfait non déclaré de l'ES AUMALOISE 2
La Commission, après en avoir délibéré :

-Donne match perdu par forfait (0 point) à ES AUMALOISE 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DES VALLEES sur le score de 3 buts à 0.

-Inflige une amende de 165€ à l'ES AUMALOISE.

- dit l'US DES VALLEES qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n°80415431 FC GRUCHET LE VALASSE 2 / SC FRILEUSE 3
Réserve d'après match de SC FRILEUSE
Le dossier, transmis à la Commission Départementale des règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

Match n° 80415438 FC YPORT 1 / US ST THOMAS 2
Feuille de match transmise hors délai. Une amende de 20€ est infligée au FC YPORT

Match n°80415439 FC BARENTINOIS 3 / ASV1
Forfait déclaré de l'ASV 1
La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à l'ASV sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FC BARENTINOIS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 110€ à l'ASV
- Dit le FC BARENTINOIS qualifié pour le prochain tour de la compétition.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE 1er TOUR LE 11 NOVEMBRE 2026

Match n° 80417329 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41 / AS MADRILLET CHAT BL 41
Constatant l'absence sur le terrain de l'AS MADRILLET CHAT BL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'AS MADRILLET CHAT BL 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 165€ à l'AS MADRILLET CHAT BL
- dit CAUDEBEC SAINT PIERRE FC qualifié pour le prochain tour de la compétition

Match n° 80417333 SC OTEVILLE SUR MER 41 / USF FECAMP 41
Forfait déclaré de l'USF FECAMP 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'USF FECAMP 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le SC OTEVILLE SUR MER 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 110€ à l'USF FECAMP.
- dit le SC OTEVILLE SUR MER qualifié pour le prochain tour de la compétition

Match n° 80417346 ROUEN SAPINS FC 41 / CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41
La rencontre est reportée au 15 novembre 2026.

Match n° 80417348 ES PLATEAU FOUC.REAL 41 / ENT DU LITTORAL 41
Constatant l'absence sur le terrain de l'ENT DU LITTORAL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'ENT DU LITTORAL 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'ES PLATEAU FOUC.REAL 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 165€ à l'ENT DU LITTORAL
- dit l'ES PLATEAU FOUCARMONT.REALCAMP qualifié pour le prochain tour de la compétition

Match n° 80417354 LA F A CAUX MARINE 41 / FC BARENTINOIS 41
La rencontre est reportée au 15 novembre 2026.

Match n° 80417355 CA LONGUEVILLAISE 41 / FC LIMESY 41
La rencontre est reportée au 15 novembre 2026.

RENCONTRES DU 15 novembre 2026.
Match n° 80417346 ROUEN SAPINS FC 41 / CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41
Match n° 80417354 LA F A CAUX MARINE 41 / FC BARENTINOIS 41
Match n° 80417355 CA LONGUEVILLAISE 41 / FC LIMESY 41
Rencontres du 11 novembre 2026, jouées le 15 novembre 2026.

TIRAGE DE LA COUPE BALLUET

TIRAGE TOUR 02 COUPE BALLUET

01 –AJ CAULE BOSC HARD 1 / US DES VALLEES 2
02 – FC OFFRANVILLAIS 4 / US ST LAURENTAISE 1
03 – AS DAVIGEL DIEPPE 1 / US ENVERMEU 1
05 – FC LOUVETOT 1 / FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1
06 - ES ST OUEN DU BREUIL 1 ou O. BELMESNIL 2 / US ALLOUVILLE TROUVILLE 2
07 - US SAINT THOMAS 2 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 3
08 - US EPOUVILLE 3 / OH TRFILERIE NEIGES 4
09 - FC EPREVILLE 1 / AS DE LA FRENAYE 1
10 – TRAIT D'UNION 1 / AS DE MONTIVILLIERS 3
11 – SC OCTEVILLE SUR MER 4 / FC SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE 1
12 - AS MARE AU CLERC 1 / HARFLEUR FC 1
13 – HAVRE CAUCRIAUVILLE S.5 / US SENNEVILLAISE 1
14 – FC GRUCHET LE VALASSE 2 ou SC FRILEUSE 3 / F LIBRE AS DU HAVRE 1
15 - FC TOURVILLE LA RIVIERE 2 / FC BOOS 2
16 – SAINT MARTIN VIVIER OM 1 / FC BARENTINOIS 3
17 – FC LA VARENNE 2 / FC TOTES 3
18 - ROUEN AC 2 / REUNIONNAIS FC 2
19 – FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 2 / O.DE DARNETAL 3
20- ENT. MONTIGNY VAUPALIERE VAL DE LA HAYE 2 / A. ROUENNAISE DE FOOT 1
21 – ST JEAN DE FRESQUIENNES 1 / GRAND QUEVILLY FC 4
22 –STADE DE GRAND QUEVILLY 4 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3

Le Président de la commission
M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission
M. MOGIS Michel